

Joindre l'appel individuel de cotisation 2019-2020 (ancien club) ou remplir le formulaire ci-dessous :

N° LICENCE

Joindre la copie de la licence 2019-2020 fournie par le premier club ou remplir le formulaire ci-dessous :

A horizontal scale bar representing 100%. It is divided into 10 equal segments by vertical tick marks. The first 9 segments are grouped under the label 'N° LICENCE'. The 10th segment is labeled 'CLE'.

NOUVELLE CATÉGORIE Si catégorie C ou E, n° de licence du référent familial

Abonnements aux revues :

- ☐ La revue «La Montagne & Alpinisme» (France 21 € / Étranger 26 €)
☐ Abonnement promotionnel aux revues La Montagne & Alpinisme et Revue Pyrénéenne (France : 31 € au lieu de 37,25 € / Etranger : 39,75 € au lieu de 46 €)
☐ Autres revues (se renseigner auprès du club) ☐ La revue de mon club envoyée par courriel

Autres Activités Club : ☐ ☐ ☐

- ☐ Je déclare avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la notice d'information intitulée « LICENCE ASSURANCE - RÉSUMÉ DES GARANTIES SAISON 19-20 » de la FFCAM.
- Les assurances attachées à la licence prennent effet dès le versement de la cotisation et cessent au 31 octobre 2020 minuit.**

- ☒ Je reconnais avoir été informé par la FFCAM de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours. J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, **les dommages corporels, les frais de recherche et de secours et l'assistance rapatriement.**

Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.

- ☒ **J'accepte** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc proposée par la FFCAM (cf. notice) au tarif de **22 €, 17 €** pour les licenciés de moins de 24 ans au 01/01/2020 (catégories E1, E2, J1 et J2).

- ☐ **Je refuse** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc.
En cas de souscription différée, son coût sera majoré de **1 €** pour frais de gestion.

- ☐ **Je veux** souscrire en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France, Union Européenne & Maroc, une assurance Individuelle Accident Renforcée (cf notice) au tarif de **38€**

- ☒ **Je veux** étendre mon assurance complète au Monde Entier (Responsabilité Civile + Assurance de Personne et Assistance Secours) au tarif de **94 €**.

- ☐ Je veux souscrire l'extension Paralpinisme au tarif de **280 €**.

CERTIFICAT MEDICAL de non-contre indication à la pratique des sports de montagne, obligatoire pour les nouveaux licenciés, à fournir avec la présente fiche.

DATE : SIGNATURE _____ Licencié ou représentant légal (pour mineur ou majeur sous tutelle)

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement conforme à l'engagement daté et signé

Votre inscription est à adresser au club :

Part fédérale (incluant l'assurance responsabilité civile obligatoire de 14,30 €)

**Cotisation club
(éventuel droit d'entrée inclu)**

LICENCE

Assurance de Personne et Assistance Secours

Individuelle Accident Renforcée

Extension Monde Entier

Extension Paralpinisme

Revue La Montagne & Alpinisme

**Abonnement promotionnel aux revues
La Montagne & Alpinisme et Revue Pyrénéenne**

Autres revues

Mode et date de règlement

Activité club

TOTAL

CATEGORIE	Condition à remplir	Définition	PART FEDERALE	RESPONSABILITE CIVILE - DEFENSE RECOURS	ASSURANCE DE PERSONNE ET ASSISTANCE SECOURS	PART COMITE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL	PART CLUB	Adhésions	
				OBLIGATOIRE	FACULTATIVE			Assurance basique	Assurance renforcée
0	Membre à vie	sur décision exceptionnelle du Comité Directeur de la fédération	0 €						
A1	membre de plus de 65 ans et cafiste depuis plus de 10 ans à interruption conjoint(e) de membre titulaire dans le même club	né (e) avant le 01/01/1955 et inscrit au CAF avant le 01/09/2010	23,00 €	14,3	22	1,5	14,2	53,00 €	75,00
C1			16,30 €	14,3	22	1,5	12,9	45,00 €	67,00
E1	enfant de membre de 18 à 24 ans dans le même club.	né (e) avant le 01/01/1996 ou après mais avant le 01/01/2002	10,10 €	14,3	17	1,5	13,1	39,00 €	56,00
E2	enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans dans le même club	né(e) le 01/01/2002 ou après	4,40 €	14,3	17	1,5	11,8	32,00 €	49,00
J1	jeune de 18 à 24 ans	né(e) le 01/01/1996 ou après mais avant le 01/01/2002	21,00 €	14,3	17	1,5	13,2	50,00 €	67,00
J2	jeune de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2002 ou après	15,80 €	14,3	17	1,5	13,4	45,00 €	62,00
S1	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	28,00 €	14,3	22	1,5	13,2	57,00 €	79,00
T1	membre titulaire de plus de 24 ans	né(e) avant le 01/01/1996	32,30 €	14,3	22	1,5	13,9	62,00 €	84,00